

MAIRIE DE
L A R G E A S S E

DEUX - SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

communelargeasse@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille quinze,
Le jeudi 23 avril à 20 H 30,*

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 16/04/2015

Présents : MM. GROLLEAU, MOTARD, MICHONNEAU, Mme BODIN,
MM. DAVID, BAUDOUIN, BONNET, HILKER, Mmes FAZILLEAUD, GILLES,
SAUVETRE, MM. JARRY D. et ROUILLIER.

Absent : M. JARRY O.

M. le Maire donne lecture au conseil du projet de convention à passer
avec la commune du Breuil Bernard pour l'accueil d'enfants de
Largeasse à l'école publique communale du Breuil-Bernard.

Après discussion, et considérant que bien qu'il y ait une école privée
à Largeasse, il n'existe pas d'école publique, autorise le maire à
signer la convention avec la commune du Breuil Bernard, pour
l'accueil d'élèves de Largeasse dans leur école primaire, et à prendre
en charge une participation financière portant uniquement sur les
dépenses de fonctionnement de cet établissement scolaire.

Objet :

**Convention avec
l'école publique du
Breuil-Bernard**

Pour Copie conforme,
En mairie, le 24 avril 2015


Certifié exécutoire


Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture
Le :

Transmis et rendu
exécutoire à la Sous-
Préfecture le

Publié ou Notifié
Le

Le Maire,


Jean-Jacques GROLLEAU



REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2015

Application agréée E-legalite.com

079-217901479-20150423-2015_CH2304_2-DE